



# PROCÈS-VERBAL

## MARS 2025

---

Le 24 février 2025 à 18 h 30, réunion préparatoire à la séance ordinaire du conseil, le 3 mars 2025 à 19 h 30.

---

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil de la municipalité paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton, tenue à la salle du conseil située au 108-A, avenue Ouellet, le lundi 3<sup>e</sup> jour de mars 2025 à 19 h 30.

**SONT PRÉSENTS** : Mesdames Dominique Bernard et Linda Paré, conseillères, Messieurs Michel Desjardins, Mathieu Therrien et Rémi Laprise, conseillers, sous la présidence de M. Bruno Gagné, maire et formant quorum.

Madame, Sonia Gagné directrice générale et greffière-trésorière, est présente.

**EST ABSENT** : M. Éric Langlois

### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à l'assemblée et ouvre la séance.

### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée, mot de bienvenue, les présences, acceptation de la séance ordinaire ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Acceptation du procès-verbal du 3 février 2025;
4. Première période de questions;
5. Correspondance :
6. Rapports des employés et organismes ;
  - Centre de Plein air suivi des réservations;
7. Demande de subvention (don);
  - Commandite pour le gala méritas;
8. Comptes;
9. Voirie;

10. Discussions diverses :

- Procédure pour vente pour défaut de paiement de taxes 2025;
- Dépenses incompressibles et personnes autorisées auprès des organismes gouvernementaux et autres;
- Enjeux – camp de jour;
- Paiement pour le déneigement des bornes sèches;
- Aménagement d'un service de garde en communauté au cœur du village de Ste-Apolline;
- Mesures de protection du Lac Carré de Ste-Apolline ;
- Autorisation pour réaménagement du local pour les PR;
- Suivi Urbanisme + renouvellement du mandat des membres du CCU;
- Renouvellement achat abat-poussière 2025-2026;

11. Avis de motions et règlements;

- Avis de motion ;
- Projet de règlement 04-2025 sur les permis et les certificats;

12. Varia;

13. Période de questions;

14. Levée de la séance.

**Résolution : 01-03-2025**

Lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par Mme Dominique Bernard, ET RÉSOLU d'approuver et d'adopter l'ordre du jour tel que déposé. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**3. ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 FÉVRIER 2025.**

Une copie du procès-verbal du 3 février 2025 a été remis à chaque membre du conseil municipal pour lecture, la directrice générale et greffière-trésorière en dépose une copie.

**Résolution : 02-03-2025**

Il est proposé par M. Michel Desjardins, ET RÉSOLU que le procès-verbal du 3 février 2025 soit confirmé tel qu'il a été rédigé et déposé. Adoptée à la majorité des conseillers présents.

**4. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le Président ouvre la première période de questions au public.

**5. CORRESPONDANCE**

Aucune correspondance

**6. RAPPORTS DES EMPLOYÉS ET ORGANISMES**

La directrice générale informe les élus que les réservations pour l'année 2025 au Centre de Plein-air Ste-Apolline vont bon train.

**7. DEMANDE DE SUBVENTIONS (DONS)**

**Résolution : 03-03-2025 (Demande de commandite galas méritas)**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Linda Paré, ET **RÉSOLU** de verser un montant de 50,00 \$ par élèves de Ste-Apolline qui recevra un méritas. Pour souligner l'implication et l'excellence par le biais d'un gala méritas 2025 à l'école secondaire de Saint-Paul. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**8. COMPTES**

La directrice générale, et greffière-trésorière certifiée, par la présente, que la municipalité a les crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-après décrites sont projetées par le conseil municipal.

Sonia Gagné

**COMPTES**

**Total des salaires du 25 janvier au 22 février 2025** **15 758.93 \$**

**Résolution : 04-03-2025 (Comptes)**

Il est proposé par M. Mathieu Therrien, ET **RÉSOLU** que les comptes ci-dessus, formant un total de 91 431.16 \$, soient payés ainsi que les salaires et que le Maire et la directrice générale et greffière-trésorière, soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité les chèques pour en faire le paiement. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**9. VOIRIE**

Mme Sonia Gagné, directrice-générale et greffière-trésorière fait un résumé des travaux de voirie qui seront à venir pour le printemps 2025.

**10. DISCUSSIONS DIVERSES**

**Résolution : 05-03-2025 (Autorisation d'enchérir)**

- **CONSIDÉRANT** que la Municipalité, par sa résolution n° 07-02-2025 adoptée lors de la séance du 3 février 2025, a transmis au bureau de la MRC de Montmagny, un extrait de la liste des immeubles pour lesquels les débiteurs sont en défaut de payer les taxes municipales afin que ces immeubles soient vendus en conformité avec les articles 1022 et suivants du *Code municipal*;
- **CONSIDÉRANT** que la vente pour défaut de paiement de taxes aura lieu au bureau de la MRC de Montmagny, sis au 6, rue St-Jean-Baptiste Est à Montmagny, bureau 300, le jeudi 12 juin 2025 à 10h00;
- **CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'article 1038 du *Code municipal*, lorsque des immeubles situés sur le territoire d'une municipalité locale sont mis en vente pour taxes municipales ou scolaires, la municipalité peut enchérir et acquérir ces immeubles par l'entremise d'une personne désignée par le conseil;
- **EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : M. Mathieu Therrien**
- **ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**D'AUTORISER** le directeur général et greffier-trésorier ou, en son absence, Bruno Gagné, maire, lors de la vente pour défaut de paiement de taxes du 12 juin 2025, à enchérir, pour et au nom de la Municipalité, jusqu'à un montant maximal équivalent au montant des taxes, en capital, intérêts, pénalité et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui

des taxes municipales, et à acquérir, au nom de la Municipalité, tout immeuble de son territoire mis en vente. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**Résolution : 06-03-2025 (Dépenses incompressibles et personnes autorisées auprès des organismes gouvernementaux et autres)**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité Sainte-Apolline-de-Patton autorise la directrice générale, Mme Sonia Gagné, à effectuer le paiement des dépenses incompressibles suivantes au cours de l'année financière 2025;

- a) Les dépenses inhérentes à l'application des conventions collectives ou reliées aux conditions de travail et autres avantages des employés et élus de la Municipalité (contributions aux assurances, fonds de pension, rémunération, etc.);
- b) Les dépenses d'électricité et de chauffage;
- c) Les dépenses de télécommunications lorsqu'un contrat a dûment été attribué par l'autorité compétente;
- d) Toutes sommes dues par la Municipalité à une autorité gouvernementale en vertu d'une disposition législative ou réglementaire;
- e) Les quotes-parts des régies intermunicipales et des organismes supramunicipaux;
- f) Les sommes dues en vertu d'une entente intermunicipale;
- g) Les contrats de déneigement ou relatifs aux matières résiduelles accordés par la Municipalité;
- h) Les primes d'assurances;
- i) Les frais reliés aux services de la Sûreté du Québec;
- j) Les dépenses reliées au service de la dette (remboursement du capital et des intérêts);
- k) Le paiement d'emprunts déjà contractés par la Municipalité.

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Mme Linda Paré et résolu, d'autoriser la directrice générale à effectuer les dépenses incompressibles au cours de l'année financière 2025. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**Résolution : 07-03-2025 (Camp de jour enjeux)**

**ATTENDU QUE** la municipalité sort complètement de son camp de compétence municipale en offrant un service de camp de jour;

**ATTENDU QUE** l'organisation des camps de jour par les municipalités n'est pas une obligation municipale;

**ATTENDU QUE** malgré cela, la majorité des municipalités offrent des camps de jour estivaux;

**ATTENDU QUE** ces camps de jour municipaux sont animés par des jeunes moniteurs et monitrices de 14 à 17 ans en moyenne;

**ATTENDU QUE** tous ces besoins, les municipalités ont de plus en plus de difficultés à répondre aux enjeux de façons sécuritaire;

**ATTENDU** qu'également que les demandes d'accompagnements pour les enfants à besoin particulier physique ou psychologique sont en nette croissance d'année en année;

**ATTENDU** l'absence de soutien financier pour offrir des mesures d'accommodements appropriés aux enfants, plusieurs municipalités envisagent de mettre fin à leur offre de camps de jour tout simplement en privant ainsi l'ensemble des enfants de ce services;

**ATTENDU** la lettre de la FQM du 10 juin 2024 demandant d'agir à la ministre des Affaires municipale et en appui à celle-ci;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Mme Dominique Bernard, et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents  
QUE la Municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton soutienne la demande déposée par la FQM auprès de la ministre des Affaires municipale le 10 juin 2024 et propose les actions suivantes :

- Renforcer le budget alloué au Programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées, particulièrement pour le volet accompagnement;
- Constituer, à court terme, un comité réunissant les parties concernées afin d'examiner en profondeur les enjeux liés aux camps de jour municipaux, dans l'optique d'une meilleure adoption de service par le ministère de l'Éducation;
- Mettre en priorité la création d'une mesure financière dédiée spécifiquement aux camps de jour.
- Que cette résolution soit acheminée à la ministre des Affaires municipales, au ministre de l'Éducation et à toutes les municipalités du Québec. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**Résolution : 08-03-2025 (Paiement pour le déneigement des bornes sèches)**

Il est proposé par Mme Linda Paré ET RÉSOLU de procéder au paiement du déneigement des bornes sèches, aux montants convenus à l'acceptation des soumissions. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**Résolution : 09-03-2025 (Dépôt d'une demande au FRR Volet 2 (Pacte Rural) aménagement d'un service de garde)**

**Considérant que** la municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton a élaboré un projet d'aménagement d'un service de garde en communauté au cœur du village de Ste-Apolline ;

**Considérant que** la municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre du FRR- volet 2 régional (Pacte rural) ;

Il est proposé par M. Rémi Laprise et résolu :

**Que** la municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton **s'engage à réaliser le projet tel que présenté dans le formulaire de demande du FRR-volet 2 (Pacte rural) et à y investir les sommes prévues** pour sa réalisation complète.

**Que la municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton mandate** comme représentante, Mme Sonia Gagné, directrice générale et greffière **pour déposer et signer tous les documents** afférents à cette demande au FRR-volet 2 (Pacte rural). Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**Résolution : 10-03-2025 (Appui a un projet pour le FRR-Volet 2 (Pacte Rural)**

**Considérant que** la municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton a élaboré le projet *Lac Carré du Centre de plein air de Ste-Apolline, une richesse à préserver* et qu'il souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre du FRR- volet 2 (Pacte rural);

**Considérant que** la Municipalité est d'accord avec les objectifs de réalisation de ce projet;

Il est proposé par M. Rémi Laprise Et résolu :

**Que** la municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton demande à la MRC de Montmagny, d'affecter la somme de 15 000\$ à partir des objectifs d'affectation du FRR- volet 2 (Pacte rural) au volet local pour la réalisation de ce projet. Adopté à l'unanimité.

**Résolution : 11-03-2025 (Autorisation pour aménager un local pour les PR)**

**Considérant que** la municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton trouve opportun d'aménager un endroit pour les premiers répondants.

Il est proposé par Mme Linda Paré Et résolu :

**Que** la municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton autorise un budget de 700 \$ pour le réaménagement d'un local pour les premiers répondants. Adopté à l'unanimité.

**Résolution : 12-03-2025 (Nomination des membres du comité consultatif d'urbanisme)**

Il est proposé par M. Rémi Laprise ET RÉSOLU de nommer les personnes suivantes pour le Comité consultatif d'urbanisme :

M. André Bernard  
M. Dany Bernier  
M. Michel Desjardins  
M. Mario Gagné  
Mme Linda Paré

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**Résolution : 13-03-2025 (Sel Warwick)**

Il est proposé par Mme Linda Paré ET RÉSOLU d'accepter la soumission reçue de Sel Warwick pour une palette de chlorure de calcium au montant total de 1 212.75 \$ plus taxes. Les frais de transport sont inclus. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**11. AVIS DE MOTIONS ET RÉGLEMENTS**

**AVIS DE MOTION**

Je, soussigné(e), Dominique Bernard, conseiller(ère) de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton, MRC de Montmagny, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement 04-2025, règlement sur les permis et certificats.

Un règlement est présenté séance tenante.

DONNÉ À SAINTE-APOLLINE-DE-PATTON  
MRC DE MONTMAGNY

**Résolution : 14-03-2025 (Projet de règlement no 04-2025 sur les permis et certificats)**

**ATTENDU QU'** en vertu des articles 119 à 122 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (c. A-19.1), une municipalité peut se doter d'un règlement sur les permis et les certificats;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton souhaite disposer d'un règlement sur les permis et certificats pour encadrer l'émission de permis sur l'ensemble de son territoire;

**ATTENDU QU'** un avis de motion a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 3 MARS 2025 par Mme Dominique Bernard, conseillère;

**ATTENDU QU'** un projet de règlement a été adopté lors de la séance du conseil tenue le 3 MARS 2025;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par, et résolu par les conseillers présents;

**QUE** la municipalité adopte le PROJET règlement N° 04-2025 sur les permis et certificats. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**12. VARIA**

**13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le Président ouvre la seconde période de questions au public.

**14. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**Résolution : 15-03-2025 (Levée de la séance)**

Il est 19 h 54. Il est proposé par M. Michel Desjardins, ET RÉSOLU de lever la séance. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

---

Bruno Gagné, maire

---

Sonia Gagné, DG et Greffière-Très.

Je, Bruno Gagné, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

